



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 février 2024

Publié le : 06/03/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission 2	31/01/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 4 000 €
Sous réserve du vote du budget 2024 et du PPIF 2024-2028	

Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au congrès international "8ème Congrès européens sur les technologies implantables" organisé par l'UFC qui se tiendra à Besançon du 15 au 16 mai 2024, et une subvention d'un montant de 1 000€ au congrès "XXIIème journée d'études francophones en Activité Physique Adaptée (APA)" organisé par L'UFR STAPS Besançon qui se déroulera du 15 au 17 mai 2024, en application des critères votés en conseil communautaire.

Le Grand Besançon est un territoire dynamique reconnu pour sa visibilité, la consolidation de ses atouts et l'encouragement de son écosystème dans divers domaines.

Dans ce sens, depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I. 8ème Congrès européen sur les technologies implantables

L'Université de Franche-Comté (UFC) organise le 8ème Congrès européen sur les technologies implantables du 15 au 16 mai 2024 à la saline royale d'Arc et Senans.

Cet événement fera suite aux précédents congrès qui alternent chaque année entre la France et la Suisse, le dernier s'étant déroulé à Lausanne en avril 2023.

Cet événement international rassemble environ 300 professionnels, ce qui représente plus de 500 nuitées hôtelières. Les participants proviennent de toute l'Europe, en particulier de Suisse, Allemagne et France.

L'événement dure deux jours pleins. Il se compose de conférences de haut niveau, avec les meilleurs experts scientifiques européens, mais aussi de tables rondes et expositions de solutions pour les technologies de fabrication d'implants et instruments en orthopédie, rachis, dentaire, cardiaque et traumatologie.

Les premiers intervenants annoncés sont le docteur Edward de Keating-Hart (Clinique Jules Verne, Nantes), le professeur Dominique P. Pioletti (École Polytechnique Fédérale de Lausanne EPFL), les Dr. Thomas Imwinkelried & Dr. Christoph Stähli (RMS Foundation, Bettlach), le docteur Daniel Delfosse (Swiss Medtech, Berne), Ali Madani (AVICENNE, Paris), Philippe Sissoko (directeur général Eurofins E&E France, Aix En Provence), le professeur Christophe Meyer (CHU de Besançon).

Ce rendez-vous prestigieux autour de la thématique des implants médicaux englobe de nombreux sujets de pointe comme l'impression médicale 3D, l'intelligence artificielle, les jumeaux numériques.

Il rassemble à la fois les experts scientifiques des diverses disciplines ainsi que les spécialistes fabricants et étudiants européens.

L'examen du dossier montre l'intérêt pour Grand Besançon Métropole de soutenir cet événement de dimension européenne. En effet, si le congrès ne se déroulera pas au sens strict sur le territoire de notre Communauté Urbaine, les liens, les retombées économiques et les enjeux le concernent au premier chef.

Plusieurs laboratoires de recherches et spécialistes bisontins sont parties prenantes du congrès : FEMTO (Emmanuelle Jacquet, Directrice des études à l'ISIFC), le laboratoire de mathématiques de l'UFC (impliqué dans le projet de l'IA en médecine), ainsi que le professeur Christophe Meyer (pour la plateforme 3DM du CHU de Besançon. La thématique de l'innovation en santé vient directement se connecter avec l'écosystème bisontin labellisé French Tech/ Health tech).

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de coopération transfrontalière de GBM, il est important de relever que les participants suisses, conférenciers, laboratoires et entreprises, sont de premier plan. Ils représentent autant de partenaires actifs ou potentiels pour le développement de notre collaboration avec la Suisse, et s'inscrit pleinement dans l'ADN de notre territoire.

Les retombées économiques indirectes se feront pour l'essentiel dans le Grand Besançon, car bon nombre de congressistes seront hébergés dans nos hôtels. Cela représente plusieurs centaines de nuitées.

Enfin, les organisateurs annoncent clairement leur souhait de pérenniser le congrès, tous les deux ans, sur le secteur bisontin. L'objectif est que l'édition 2026 et les suivantes se déroulent à Besançon, permettant ainsi à notre territoire de renforcer sa place dans le secteur de l'innovation médicale et de la coopération transfrontalière.

II. XXIIème journée d'études francophones en Activité Physique Adaptée (APA)

Ce congrès international constitue un rendez-vous majeur de l'Association Francophone en Activité Physique Adaptée (AFPA), organisée tous les deux ans par une des UFR STAPS de France. La XXIIème édition se déroulera, pour la seconde fois, à Besançon les 15, 16 et 17 mai 2024.

Ce congrès, sur le thème « Regards croisés sur l'Activité Physique Adaptée – Santé : au-delà de la prescription ! » permettra aux chercheurs et jeunes chercheurs, mais aussi aux professionnels en activité physique adaptée, sportifs Handisport ou Sport Adapté, d'échanger autour de nouveaux résultats scientifiques et de pratiques émergentes dans le domaine de l'APA et de la Santé.

Il s'agira, au cours de cette XXIIème édition, de mettre en avant, au-delà de la prescription de l'activité physique adaptée (APA), les bénéfices de l'APA sur la santé notamment par ses actions sur la prévention, l'éducation, la rééducation et l'intégration des personnes vulnérables, âgées ou en situation de handicap. Des congressistes de prestige, de renommée nationale et internationale, permettront une diffusion scientifique innovante et de qualité dans le domaine de l'APA. Une session dédiée au Paraspport, avec la présence d'athlètes nationaux et internationaux, sera proposée, l'année 2024 étant aussi marquée par la tenue des Jeux Paralympiques en France.

Principales caractéristiques du congrès :

Le congrès se déroule sur 2,5 jours,

L'UFR STAPS de Besançon est le lieu choisi pour l'évènement,

Le nombre de congressistes attendu est d'environ 200 participants représentant 340 nuitées.

Le budget du congrès est de 38 700 €.

III. Attribution de deux subventions en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet à Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conférences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre Projet de Territoire et des atouts majeurs de celui-ci, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Le 8^{ème} Congrès européen sur les technologies implantables peut prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil communautaire (80). Le nombre de points cumulés donnent un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

Dans la mesure où l'organisateur demande 3 000€, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 3 000€.

Le congrès XXII^{ème} journée d'études francophones en Activité Physique Adaptée peut prétendre à un certain nombre de points. Dans la mesure où l'organisateur demande 1 000 €, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 €.

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions : 3 000€ au Congrès européen sur les technologies implantables organisé par l'UFC, 1 000€ pour le congrès XXII^{ème} journée d'études francophones en Activité Physique Adaptée (APA) organisé par L'UFR STAPS de Besançon ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon